



Mairie de Saint-Lanne
Tel 05 62 3170 43
mairie.stlanne@orange.fr
Ouverture le mardi de 9h00 à 12h00

**PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 17 DÉCEMBRE 2024 A 19H00**

En application des articles L.2121.7 et L.2122.8 du code général des collectivités territoriales s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT-LANNE

Etaient présents, les conseillers municipaux :

BAMFORTH John - BITOUN Danièle - CAPMARTIN Francis - CIBIN Corinne - FRANCOIS Bruno - MAURINO Philippe - PASCUAL Elisabeth - SANTACREU Sandrine

Etaient excusés : CAYROLLE Odile (procuration à SANTACREU Sandrine) - HASELDEN Rodrick (procuration à BAMFORTH John)

M. MAURINO Philippe a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

Mme le Maire demande la possibilité d'ajouter deux points à l'ordre du jour concernant la régularisation du Chemin de Plantabroc et la SACEM. Le Conseil accepte.

ORDRE DU JOUR :

- Révision du Loyer
- Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025
- Demande de subventions 2025
- Régularisation du Chemin de Plantabroc
- Forfait SACEM 2025
- Questions diverses

1) Révision du loyer communal de gauche

Madame le Maire rappelle que les locataires du logement communal de gauche sont présents depuis plus d'un an et qu'il est possible de revaloriser le montant de leur loyer.

Elle propose de ne pas appliquer cette revalorisation et de maintenir le loyer à 480 € par mois. Le Conseil, à l'unanimité, accepte cette proposition.

2) Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025

Afin de ne pas pénaliser le paiement des factures d'investissement avant le vote du budget 2025, Mme le Maire demande l'autorisation de pouvoir mandater les factures à hauteur de 25% des crédits votés au budget primitif 2024. Le Conseil accepte à l'unanimité.

3) Demande de subventions pour 2025

Mme le Maire fait le bilan des subventions attribuées pour 2024 par le Conseil Départemental, la Préfecture et la Région.

Concernant le projet du terrain stabilisé et de l'accès à l'église, le Conseil Départemental a proposé, compte-tenu du montant plafonné annuel, de subventionner le projet sur deux ans.

Il convient donc de déposer une nouvelle demande sur le Fonds d'Aménagement Rural pour 2025.

La Préfecture peut également être de nouveau sollicitée, ainsi que la Région.

Aquitaine Transports doit nous fournir des devis pour finaliser le revêtement autour de l'église sur la partie haute et pour condamner l'entrée actuelle aux voitures, tout en gardant l'accès par l'escalier avec une rampe.

Nous lui avons également demandé de chiffrer le remplacement des poteaux bois autour du boulo-drome car ils sont très vieillissants, l'installation de plaques bétons pour rehausser la paroi qui retient la terre entre les deux parties du cimetière, et de reboucher des trous qui se sont faits au Chemin du Riou de la Serre à l'endroit où la traversée a été réalisée.

Le Conseil accepte et autorise Mme le Maire à solliciter les instances pour obtenir le maximum de subventions.

Au titre des amendes de Police, le Maire soumet un devis pour rafraîchir le marquage au sol des routes communales et de refaire celui du Chemin de Maumusson qui a été goudronné lors de l'entretien du chemin. Elle propose de faire installer un stop au Chemin de Charrou et au Chemin de Marchandou avec la présignalisation adéquate. Le Conseil accepte.

4) Régularisation du Chemin Rural de Plantabroc

M. Jacques MAUMUS a demandé à la municipalité la possibilité de régulariser le Chemin de Plantabroc qui a été dévié sur une partie dans sa propriété.

Une délibération de principe a été prise le 12/03/2024.

Le géomètre est intervenu et le dossier est actuellement chez le notaire.

Nous devons délibérer pour finaliser le dossier.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal accepte de régulariser la situation par un échange et autorise le Maire ou un adjoint en cas d'empêchement à effectuer les démarches nécessaires sachant que les frais de géomètre, notaire et l'ensemble des frais annexes seront à la charge de M. MAUMUS, demandeur. La valeur des parcelles est fixée à 3 200 €/Ha.

5) Forfait SACEM 2025

L'Association des Maires et la SACEM ont signé une convention pour permettre un forfait unique de 152.01 € pour les associations déléguées par la commune qui organiserait la fête locale ou des soirées à caractère social.

Le Maire propose de déléguer le Comité des Fêtes et l'Association Autour du Saget afin de leur permettre de bénéficier de ce tarif si les conditions le permettent.

Le Conseil accepte.

6) Questions diverses

- Un point technique a été récemment fait avec le SDIS, les propriétaires et l'entreprise Aquitaine Transports pour l'implantation des deux citernes souples et de la bouche incendie. Une permission de voirie doit être demandée au Conseil Départemental pour buser 11 m de fossé à la Croix de Larroque.

Les travaux doivent se faire au printemps pour pomper l'eau au lac de M. Pouchan-Lamaysouette qui nous fournira l'eau. Nous l'en remercions.

- Suite à notre demande, le SDE 65 étudie la possibilité de remplacer l'éclairage de l'église actuel par du LED beaucoup moins énergivore. Nous attendons leur proposition.
- Le SDE a retenu notre demande pour terminer le remplacement des fils nus basse tension restants par du torsadé. Les travaux seront réalisés début 2025 (Route du Luc, Chemin de la Poutge, Chemin du Paradis et Route de Riscle).
- L'épareuse vient de terminer l'entretien des chemins ruraux.

- La communauté de communes Adour-Madiran nous interroge sur notre volonté de maintenir notre sentier de randonnée sur la proposition de l'Office du Tourisme. Ce sentier est régulièrement entretenu par Bruno et une matinée a été organisée l'an dernier avec des bénévoles pour les endroits non accessibles en tracteur. Le Maire propose de maintenir ce sentier ouvert. Le Conseil accepte.
- Le Conseil Départemental va créer un pôle numérique qui permettra d'être un relais plus facile entre les opérateurs et les communes. Une participation d'environ 1 €/habitant serait demandé. Bien que n'étant pas encore créé, le service nous aide déjà auprès d'Orange afin d'avoir des informations claires et pour faire avancer notre dossier fibre.

Le Maire propose un accord de principe pour adhérer à cette structure en attendant de devoir se prononcer par délibération lorsque le projet sera finalisé. Le Conseil accepte.

- La Mairie de Maubourguet a informé les Maires qu'une association à but d'aide sociale existe à Maubourguet. Ils proposent d'étendre l'accès aux communes de la communauté de communes moyennant une adhésion d'environ 1 €/habitant (à confirmer). Le Conseil accepte le principe.

La Maison France Services sera chargée d'aider les bénéficiaires pour les formalités administratives. Les compétences seraient limitées à celle de la communauté de communes (aide pour la cantine, la garderie...).

- Le raccordement à la fibre du logement communal de gauche est actuellement impossible car le fourreau est bouché. Orange doit intervenir ou nous informer si c'est à la Mairie d'intervenir.
- Dominique ROUSSET a été informé de la décision du Conseil suite à la réponse du service juridique. Il maintient sa demande de création de fossé pour permettre l'écoulement de ses eaux pluviales.
- Le repas communal se déroulera la Samedi 11 Janvier 2025 à 12h00.

La salle sera préparée la veille. L'installation, le service et le rangement sera assuré par les élus. Le bar sera tenu par le Comité des Fêtes.

Le traiteur Lou Capéou préparera le repas qui sera offert aux habitants et ouvert aux non-résidents moyennant une participation de 18 €/adulte et 10 €/enfant.

Un cadeau sera offert aux enfants scolarisés jusqu'au collège.

L'invitation sera distribuée en fin d'année. Inscription avant le 6 janvier.

- Le four de la gazinière du foyer est en panne car il ne régule plus. Il ne peut être réparé car trop vétuste. Plusieurs devis sont proposés. A voir si nous prenons un four à gaz ou électrique. Si l'enveloppe FAR n'est pas épuisée, nous demanderons une subvention.
- Les décorations de Noël ont été installés par John et Philippe que nous remercions. Elles resteront illuminées jusqu'au repas communal.
- Danièle BITOUN, déléguée communale auprès du RPI demande à être remplacée. Elisabeth PASCUAL assurera la fonction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H15.

Le Maire,

Sandrine SANTACREU




Le secrétaire,

Philippe MAURINO

